

## FICHE AMENDEMENT

### Proposition d'amendement à l'article 16 bis

Déposée par Anne Van Lancker

---

1. Le Président du Conseil européen est élu par le Conseil européen à la majorité qualifiée pour une durée de deux ans et demi, renouvelable une fois. ~~Pour être élu, il doit être membre du Conseil européen, ou y avoir siégé au moins pendant deux ans.~~ En cas d'empêchement grave, le Conseil européen peut mettre fin à son mandat selon la même procédure.

~~Le Président du Conseil européen assure à son niveau la représentation extérieure de l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune.~~

2. Le Président du Conseil européen préside et anime les travaux du Conseil européen ~~et en assure la préparation et la continuité.~~ Il œuvre pour faciliter la cohésion et le consensus au sein du Conseil européen. Il *informe le Parlement européen avant et après* ~~présente au Parlement européen un rapport~~ à la suite de chacune de ses réunions.

~~3. Le Conseil européen peut décider par consensus de créer en son sein un bureau composé de trois membres choisis selon un système de rotation équitable.~~

~~4. Le Président du Conseil européen ne peut être membre d'une autre institution européenne ou exercer un mandat national.~~

#### **Justification:**

Il ne faut pas confondre les fonctions du Président du Conseil Européen et celles du ministre des affaires étrangères ou de la Commission. Il revient au ministre des affaires étrangères d'assurer la représentation extérieures et au Conseil affaires générales, sous présidence du Président de la Commission d'assurer la préparation du Conseil européen. Dès lors il faut supprimer les dispositions que le Président du Conseil européen assure la représentation extérieure de l'Union et la préparation et la continuité de Conseil européen.

Le Président du Conseil Européen informe le Parlement non seulement après, mais également avant les réunions du Conseil européen, afin de pouvoir recueillir les opinion de la représentation élue des peuples européen.